

Compte épargne jeunesse

Posez tôt la première pierre de la future indépendance

Il n'est jamais trop tôt pour épargner. Posez maintenant la première pierre de l'avenir, avec le compte épargne jeunesse avantageux de la Banque Migros – que ce soit pour des études, un séjour linguistique ou les premiers meubles.



Taux d'intérêt préférentiel

Le compte épargne jeunesse de la Banque Migros offre un taux d'intérêt préférentiel attrayant.



Avoir assuré

Jusqu'à un montant de CHF 100 000 par client, les avoirs sont protégés par le fonds de sûreté suisse et garantis légalement.



Rendement à long terme

Sur plusieurs années, votre avoir d'épargne bénéficie des intérêts composés.

Offre

Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers pour ses enfants jusqu'à 18 ans révolus.

Variantes

Le compte épargne jeunesse est géré en CHF.

Particularités

Le nombre de comptes est limité à deux par client. Le compte est automatiquement converti en compte d'épargne Free25 à compter de 18 ans révolus. Le compte est ouvert et géré par les parents à partir de la naissance de l'enfant.

Revenus

Les intérêts sont crédités chaque année au 31 décembre. Le taux d'intérêt préférentiel est accordé jusqu'à un avoir de CHF 25 000; au-delà, le taux d'intérêt du compte d'épargne s'applique.

,,,,,	Taux d'intérêt créditeur	1,000%	
-------	--------------------------	--------	--

Retrait

Jusqu'à CHF 20'000 par mois. Les retraits plus élevés sont seulement possibles moyennant un préavis de 31 jours. Douze retraits d'espèces et achats par année sont gratuits. Les parents peuvent en disposer librement jusqu'aux 18 ans révolus de l'enfant. Le mineur titulaire du compte n'y a pas accès.

Frais principaux

r rais principaux	
Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte avoir total ≥ CHF 7500, par mois	gratuit
Tenue de compte avoir total < CHF 7500, par mois	gratuit
Bouclement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Retrait jusqu'à	CHF 20 000 par mois
Retrait au-delà, sans résiliation du montant	2,000%
Retrait au-delà, avec résiliation du montant	31 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF1

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Le droit de disposition passe automatiquement au jeune à ses 18 ans révolus.
- Une procuration permet au jeune d'avoir accès au compte.
- Les grands-parents, parrains et marraines qui souhaitent épargner en faveur de leur petits-enfants et filleuls peuvent opter pour le compte épargne cadeau.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

banquemigros.ch/plan-depargne